

PRESS RELEASE

Indicateurs des droits de l'homme

Une équipe du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme à Maurice du 19 au 23 septembre

Renforcer les capacités des acteurs principaux en vue d'utiliser les indicateurs pour mesurer et faire le suivi de la mise en œuvre des droits de l'homme dans le pays : Tel est l'objectif de la mission d'assistance technique d'une équipe du Haut-Commissariat des Nations Unies des droits de l'homme (OHCHR) qui est à Maurice du 19 au 23 septembre 2016.

L'équipe est composée de M. Nicolas Fasel, conseiller en mesure de droits de l'homme de l'OHCHR; et Mme Aleksandra Plesko et M. Jack Conroy, du Bureau régional de l'OHCHR à Prétoria. L'objectif primaire de la mission est de renforcer les capacités des acteurs concernés à appliquer la méthodologie de l'OHCHR et les outils sur les indicateurs des droits de l'homme dans les efforts et processus de politiques de droits de l'homme au niveau national.

Des indicateurs spécifiques seront également identifiés et qui peuvent assister à la formulation, le suivi et l'évaluation de la réponse politique aux défis des droits de l'homme comme souligné par les mécanismes internationaux de droits de l'homme.

Une mission à deux volets

La mission comprendra deux volets notamment une série de consultations bilatérales et un atelier de travail de deux jours les 21 et 22 septembre 2016 à l'hôtel Gold Crest à Quatre Bornes.

Les réunions bilatérales se tiendront avec des acteurs nationaux dont des représentants de divers ministères, la *National Human Rights Commission, Statistics Mauritius*, et des ONG. La délégation discutera du rôle des indicateurs et statistiques pour les droits de l'homme ; les expériences et les défis de la collecte de données ; et les droits de l'homme dans le pays. Les opportunités et les actions à venir seront également abordées.

Quant à l'atelier, il est organisé à l'initiative du Bureau du Premier Ministre en collaboration avec l'OHCHR et le Programme des Nations Unies pour le Développement. Il réunira une cinquantaine de participants des ministères, de *Statistics Mauritius*, de la *National Human Rights Commission*, de l'*Equal Opportunities Commission*, de l'*Ombudsperson for Children's Office*, et des ONG.

Six domaines thématiques ont été identifiés pour les discussions : le droit à la santé ; le droit d'acquiescer in logement ; la violence contre la femme ; le droit de ne pas être soumis à la torture et à des traitements cruels, inhumains et dégradants ; le droit à un procès équitable/ à la liberté et à la sécurité ; et le droit à la non-discrimination et l'égalité.

Pendant les deux jours, les acteurs nationaux seront appelés à participer aux séances, au nombre de quatre, qui seront divisées en des séances plénières et des exercices en groupe. La première séance sera axée sur les normes et mécanismes des droits de l'homme internationaux, la deuxième sur le cadre de travail conceptuel des indicateurs des droits de l'homme développés par l'OHCHR, la troisième sur les méthodes de collecte de données, et la quatrième sur

l'introduction d'une approche basée sur les droits de l'homme aux données. Le but ultime de l'atelier est de permettre aux participants de développer des indicateurs spécifiques, concrets et réalisables.

Les indicateurs des droits de l'homme

Les indicateurs d'ordre qualitatifs et quantitatifs sont des outils essentiels dans le cadre de la réalisation des droits de l'homme. Les traités des droits de l'homme à l'échelle internationale ainsi que la jurisprudence des traités des droits de l'homme nécessitent le développement d'indicateurs statistiques et la collecte de données afin d'aider à mesurer notre progrès en matière de droits de l'homme.

Les indicateurs des droits de l'homme sont des outils utilisés par les Etats afin d'évaluer leur propre progrès dans la mise en place des droits de l'homme et la conformité avec les traités internationaux. Ils peuvent aider les gouvernements à mettre en pratique des politiques basées sur le droit, renforcer les cas juridiques soutenus par les défenseurs des droits de l'homme, et permettre une diffusion plus large de l'information.

Le développement de la grille d'indicateurs du Haut-Commissariat des Droits de l'Homme a été guidé par les principes adoptés pour le travail du Conseil des droits de l'homme: universalité, impartialité, objectivité et coopération afin de renforcer la capacité des Etats Membres à remplir leur obligation vis-à-vis des droits de l'homme.

19 September 2016

**Government Information Service
Prime Minister's Office
Port Louis**